

DÉNOMINATION D'AVENUE

à Plainpalais.

Du 16 janvier 1931

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'intérieur et de l'agriculture et des travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la commune de Plainpalais en date du 30 décembre 1930 ci-après:

Vu les nombreuses confusions relatives à la dénomination des chemin et avenue de Beau-Séjour;

Vu la numérotation identique existant dans le chemin ainsi que dans l'avenue;

Vu le préavis favorable de la commission des Travaux;

Sur la proposition du Conseil administratif;

Le Conseil municipal;

ARRÊTE:

De donner le nom d'avenue de Beau-Séjour au chemin actuel de Beau-Séjour allant du chemin Michel-Servet jusqu'au chemin de l'Escalade et se reliant ainsi à l'avenue existante jusqu'à l'Hôtel de Beau-Séjour.

Certifié conforme:

Le Conseiller d'Etat délégué: PAUL LACHENAL
